

## CONTRAT D'ACCUEIL POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

ENTRE

L'Association **Fédération Française de Paintball**

30 rue du Général Leclerc – 94510 LA QUEUE EN BRIE

Représentée par **M. Rémi THIBAULT**, Président

Ci-après dénommée **FFP**

ET

La société ou Association .....

Représentée par ..... Gérant/président

ci-après dénommé

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT**

### ARTICLE 1 – OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions de la mise en place d'un partenariat établi entre la **Fédération Française de Paintball** et ..... Pour l'organisation du Championnat national de la fédération de paintball qui auront lieu les **06, 07, 08 et 09 juin 2025**.

Il est entendu que le Championnat national est une manifestation de la **FFP** qui en détient l'exclusivité de l'exploitation, de l'image et de la commercialisation. .... Réserve une partie du site à la **FFP** et par le fait s'engage à ne pas perturber le bon déroulement de l'évènement.

### ARTICLE 2 – MODALITE DE LA COLLABORATION

..... S'engage à fournir une prestation conforme à la proposition jointe en annexe, telle qu'elle a été présentée à l'AG de la FFP et acceptée en ces termes :

**Le FFP demande : (cochez vos possibilités)**

- Mise à disposition d'un Compresseur principal de 130m3/h + un compresseur secondaire de 48m3/h délivrant une pression de service de 4500psi sur 2 à 4 sorties / terrain, 12 bouteilles tampon de 50l 350bars (avec joint d'usure)
- Mise à disposition de 2 surfaces de jeu aux normes FFP (minimum 51m par 42m par terrain avec filet de 6m de haut 140g minimum)
- Un point d'eau sur chaque terrain avec tuyau d'arrosage permettant d'accéder à tous les obstacles
- Matériel de nettoyage (26 raclettes, 10 seaux et 24 éponges)
- 5 tables et 10 chaises par terrain
- Installation de 4 zones joueurs de 3x3m (minimum), couvertes par terrain + une zone arbitres de 3x3m (minimum), par terrain (en tente ou équivalent en zone couverte)
- Une zone de préparation joueurs couverte de 200m2 avec 40 tables 100 chaises
- 2 souffleurs thermiques ou à batterie avec un débit minimum de 10m3/h
- 1 tribune de 100 places sur le bord du terrain 1 et une 2ème sur le bord du terrain 2
- Des barrières de chantier (type Heras) pour sécuriser les accès des terrains et de la zone joueurs (aucun passage ne devra pouvoir se faire dans la zone joueurs, l'accès aux terrains 1 et 2 autre que par les entrées prévues sur le plan d'implantation)
- Zone sécurisée et indépendante pour le réglage des marqueur compétition.
- Un tableau électrique de 4kw sur chaque terrain, situé au niveau de la table de marque.
- Mettre un tableau électrique de 10kw au niveau du village exposant pour les stands professionnels
- Un minimum de 4 WC avec nettoyage journalier



- Mise à disposition d'un local technique (environ 30m<sup>2</sup>) pour le staff FFP avec frigo(s), WC, vestiaires et douches.
- Mise à disposition de 10 bénévoles dédiés à la FFP, chargés de la gestion logistique du site (réparation air compresseur, gonflable, nettoyage, toutes missions nécessaires au bon déroulement du CDF)
- Déclarer la manifestation à la SACEM pour diffusion de musiques par ses soins, si la diffusion de musique est possible.
- Mise à disposition de matériel sonorisation 2 kits de 2 enceintes pour chaque terrain avec micro
- Et 1 kit sono pour remise des récompenses avec animateur DJ pour musique tout au long de l'évènement.
- Tableau électrique de 60KVA pour création d'un espace restauration type Food truck
- Mise à disposition d'une benne de 30m<sup>3</sup> pour évacuation des déchets à la fin de l'évènement
- Mise à disposition sacs poubelles et poubelles
- Demander l'autorisation de signalétique extérieure de la manifestation auprès des services de voirie
- Mise en place du gardiennage du site (la FFP ne pourra être tenu responsable de tout vol ayant lieu durant les horaires de fermeture du site au public)
- Mise en place d'un organisme de secours (afin d'assurer les premiers soins en cas de blessure)
- Mise en place d'un plan d'implantation en adéquation avec les demandes techniques fournies.
- Mise en place, au plus tard jeudi 05 juin 2025 à 15h00, selon le plan du terrain fourni par la FFP des 2 Terrains Sup'Airball config NXL 2025
- Mise en place d'une buvette

**En contrepartie, la FFP s'engage à fournir :**

Zones de jeu :

- 2 Système de scores (1/terrain)
- 2 Terrains Sup'Airball config NXL 2025
- Matériels d'arbitres

Zones joueurs :

- Tentes à l'entrée de la zone joueurs et de l'accès au terrain
- Marquage des tables pour l'installation des équipes, ainsi que toute la signalétique des différentes parties du site.

Communication :

La FFP associe l'association/société ..... à sa communication et assurera la promotion du site de jeu et de son accueillant pour la promotion de l'évènement ainsi que sur son site internet institutionnel.

Si l'association/société accueillante ..... souhaite créer des visuels ou une communication, cela devra être avant toute publication, validée par la FFP.

Toutes les communications liées à l'évènement devront porter le logo de la FFP.

Sécurité et assurance :

La FFP souscrira un contrat Organisation d'évènements en vue de garantir les dommages causés aux installations et aux préposés de ..... du fait de ses bénévoles, arbitres et joueurs participants à la manifestation.



### ARTICLE 3 – MODALITES FINANCIERES

La Fédération Française de paintball versera la somme de .....€ après l'évènement et le bon déroulement du Championnat de France. Après réception de la facture accompagnée du contrat signé.

### ARTICLE 4 – PRISE D'EFFET – DUREE

Le présent contrat est conclu à compter de sa date de signature, pour toute la durée de l'évènement et jusqu'au **lundi 09/06/2025, 18h00**.

Le montage de l'évènement commencera à compter du **lundi 02/06/2025, 08h00** et certains fournisseurs pourraient être amenés à livrer du matériel à cette date, le site accueillant ..... s'engage à laisser l'accès à ces fournisseurs, le temps des livraisons.

L'ensemble des prestations décrites dans le contrat devront être opérationnelles **le jeudi 05/06/2025, à 15h00**, une visite de contrôle aura lieu en présence des représentants de La Fédération Française de paintball et de ..... pour contrôler tous les points (aménagement, sécurité ....).

### ARTICLE 5 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute autre demande non spécifiée dans la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Les termes de cette demande seront définis dans l'avenant.

### ARTICLE 6 – REALISATION - RESILIATION

La non-réalisation de tout ou partie des obligations par l'une ou l'autre des parties pourra entraîner le paiement d'indemnités de compensation pouvant aller jusqu'à la totalité des frais engagés, en cas d'annulation par l'une ou l'autre des parties.

Si XXXXXX venait à manquer à une ou plusieurs de ses obligations, revoyant ainsi de facto les termes du contrat, le montant final à payer pourra être ajusté en fonction des manquements.

### ARTICLE 7 – LITIGES

La présente convention est régie par les tribunaux français.

En cas de litige ou différend qui pourrait naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat de partenariat, les parties s'efforceront de le résoudre à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les différends éventuels pourront être portés devant les tribunaux compétents.

Fait à La Queue en Brie,

**Le 13/03/2025**

Association de la Fédération Française de Paintball

Société/association .....

Le Président

Mr. Rémi THIBAUT

M(me) .....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »